

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1553

29 juin 2013

SOMMAIRE

GENNX360 TM Luxembourg Holdings S.à r.l.	74498	Lata Lux Holding Parent	74529
Investissements d'Entreprises S.A.	74508	Laté7	74514
Jakob Holding S.à r.l.	74498	Legacy Holding S.A.	74501
Jantinori 1 Sà r.l.	74499	LEGRAND FORD Spf S.A.	74521
J. Chahine Capital	74500	Le Sphinx Assurances Luxembourg S.A.	74534
Jenebe International S.à r.l.	74498	Les publications Legales S.A.	74503
Jewel HoldCo S.à r.l.	74508	L'Esterel Property S.A.	74515
J Invest S.A.	74508	Liac	74535
JMJ Part (Soparfi) S.A.	74514	Lleyton Development S.à r.l.	74535
Jost-Global GP S.à r.l.	74499	Locadis S.A.	74534
JP Commercial XV S.à r.l.	74500	Loherco S.A.	74535
Kani Lux Holdings S.à r.l.	74499	Lumesse Holdings S.à r.l.	74526
Kani Lux Holdings S.à r.l.	74502	Lumesse Holdings S.à r.l.	74525
Kase World Wide S.à r.l.	74526	LuxCo 82 S.à r.l.	74525
Keyroy-Comercio e Serviços Internacio- nais S.à r.l.	74500	Onyx Pharmaceuticals (Luxembourg) S.à r.l.	74503
KHEPHREN Orléans Invest S.C.A.	74501	Osteon International S.A.	74502
KKR NTC S.à r.l.	74528	Parkstadt Investors	74507
KKR NTC S.à r.l.	74529	Thames Acquisition II S.à r.l.	74515
Kouzhou S.A.	74534	Thames Acquisition II S.à r.l.	74519
Labeo S.A.	74526	Thames Acquisition I S.à r.l.	74515
La Financière Syren SA	74525	Thames Acquisition I S.à r.l.	74527
La Maison de Maby S.à r.l.	74514	Towers Perrin Luxembourg Holdings S.à r.l.	74536
La Nartelle S.à r.l.	74526	TPE Coaching S.à r.l.	74536
Lapithus Future II S.à r.l.	74519	Ultima Intermediate S.à r.l.	74542
Lapithus Future I S.à r.l.	74527	Usque S.A.	74542
Laponia Spf S.A.	74521	Vinci Participations S.à r.l.	74536
LaSalle French Investments	74529	World Business Center Lux SA	74542
LaSalle UK Ventures	74533		
Lassonde Luxembourg	74519		

GENNX360 TM Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 350.212,75.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 147.039.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 mai 2013.

Référence de publication: 2013059554/11.

(130073603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Jakob Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 128.337.

Suite à un changement d'adresse de Mr. Christopher DE MESTRE, Gérant de la Société, il y a lieu de modifier les données de celui-ci comme suit: Mr. Christopher DE MESTRE réside dorénavant à:

Hasilwood House

60 Bishopsgate

Londres EC2N 4AW

Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013059621/19.

(130073579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Jenebe International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 80.602.

*Dépôt rectificatif du dépôt L130074027 déposé le 10 mai 2013**Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 2 mai 2013*

Il résulte des décisions prises par l'Associé unique en date du 2 mai 2013 que:

- Monsieur Simon Barnes employé privé, avec adresse professionnelle au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant de la société, avec date effective au 2 Mai 2013.
- Monsieur Mirko Dietz, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a démissionné de son poste de gérant de la société, avec date effective au 2 Mai 2013.
- Monsieur Rafael Maté, employé privé, avec adresse professionnelle au 88-PI a, C/Lagasca, E-28001 Madrid, Spain, a démissionné de son poste de gérant de la société, avec date effective au 2 Mai 2013.
- Monsieur Michel van Krimpen, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a été élu au poste de gérant de la société, avec date effective au 2 Mai 2013.
- Monsieur Julia Vogelweith, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a été élu au poste de gérant de la société, avec date effective au 2 Mai 2013.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013060833/24.

(130074556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Jantinori 1 Sà r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 265.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 157.261.

—
EXTRAIT

La Société Jantinori 1 S.à r.l. tient à informer le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg que le mandat de gérant de Joost Anton Mees s'est terminé le 23 avril 2013.

Monsieur Martin Paul Galliver, né le 15 juin 1980 à Monaco, ayant comme adresse professionnelle 46A avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, ayant comme fonction manager, a été nommé membre du conseil de gérance le 23 avril 2013 pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

Jantinori 1 S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2013060832/18.

(130075165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Jost-Global GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 19.575,60.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 157.319.

—
EXTRAIT

La Société Jost-Global GP S.à r.l. tient à informer le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg que le mandat de gérant de Joost Anton Mees s'est terminé le 23 avril 2013.

Monsieur Martin Paul Galliver, né le 15 juin 1980 à Monaco, ayant comme adresse professionnelle 46A avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, ayant comme fonction manager, a été nommé membre du conseil de gérance le 23 avril 2013 pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

Jost-Global GP S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2013060834/18.

(130075388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Kani Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 151.969.

—
Extrait de la résolution du conseil de gérance de la Société

Le conseil de gérance de la Société a pris la résolution suivante:

- Il a été décidé de transférer les bureaux de la Société de son adresse actuelle, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 29 avril 2013.

Depuis cette date, le siège social de la Société se situe au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013060842/18.

(130075382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Keyroy-Comercio e Serviços Internacionais S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 146.126.

—
Dépôt rectificatif du dépôt L130074026 déposé le 10 mai 2013

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 2 mai 2013

Il résulte des décisions prises par les Associés en date du 2 mai 2013 que:

- Monsieur Simon Barnes employé privé, avec adresse professionnelle au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant de la société, avec date effective au 2 Mai 2013.

- Monsieur Michel van Krimpen, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a été élu au poste de gérant de la société, avec date effective au 2 Mai 2013.

- Monsieur Julia Vogelweith, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a été élu au poste de gérant de la société, avec date effective au 2 Mai 2013.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013060843/20.

(130074555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

J. Chahine Capital, Société Anonyme.

Capital social: EUR 850.000,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 10-12, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 100.623.

—
Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société s'étant tenue extraordinairement au 10-12, bd. Roosevelt L-2450 Luxembourg, le 25 avril 2013 à 12 heures.

En l'an deux mille treize, le 25 avril à 12 heures s'est tenue à Luxembourg l'assemblée générale de la Société.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l en qualité de Réviseur d'entreprises agréé pour une durée d'un an;

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013060831/15.

(130074770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

JP Commercial XV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 166.862.

—
Auszug aus dem Protokoll des alleinigen Gesellschafters der Gesellschaft vom 07. Mai 2013

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hat mit Wirkung zum 08. May 2013 folgende Rücktrittserklärungen der Geschäftsführer der Gesellschaft akzeptiert:

- Hubert Hansen;

Mit Wirkung ab dem 08. Mai 2013 hat der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft

- Diane Wolf, geschäftlich ansässig in 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, geboren am 28.05.1967 in Stuttgart;

als Geschäftsführerin der Gesellschaft, für eine unbestimmte Zeit ernannt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. Mai 2013.

JP Commercial XV S.à r.l.

Diane Wolf

Référence de publication: 2013060838/19.

(130074630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Legacy Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.203.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 17 avril 2013 que les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. Administrateurs:

a) Monsieur Jay H. McDowell, avocat, avec adresse professionnelle à Withers Bergman LLP, 430 Park Avenue, 10th Floor, 10022 New York (USA) a été renommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2014.

b) Le mandat d'administrateur de Monsieur Marco Sterzi, comptable, avec adresse professionnelle à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich n' pas été renouvelé.

c) Les actionnaires décident de continuer les activités avec un seul membre du conseil d'administration comme admis par l'article 51 de la loi du 10 août 1915 lorsque il est constaté que la société n'a plus qu'un associé unique.

2. Commissaire

La société Davies Associates Sarl, établie et ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 50 route d'Esch a été renommé en qualité de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Davies Associates s.à r.l.

Signature

Le commissaire

Référence de publication: 2013060866/28.

(130074956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

KHEPHREN Orléans Invest S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 157.326.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire à Luxembourg, le 18 mars 2013

Après délibérations, l'assemblée adopte à l'unanimité la résolution suivante:

4^{ème} résolution:

Les actionnaires décident de renouveler le mandat du Conseil de Surveillance jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2014 et plus précisément:

- Asyris S.A.

RCS Luxembourg B 88.247,

17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

représenté par M. Yves Deschenaux;

- Zentric S.à r.l.

RCS Luxembourg B 94.346,

17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

représenté par M. Yves Deschenaux;

- Vantage Management S.A.

RCS Luxembourg B 141.946,

17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

représenté par Patrick Leonard.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013060845/26.

(130075145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Kani Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 151.969.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 30 avril 2013

En date du 30 avril 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Luxembourg Corporation Company S.A., en tant que gérant de catégorie B, avec effet au 30 avril 2013.

De nommer les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie B, avec effet au 30 avril 2013:

- Monsieur Pieter-Jan van der Meer, né le 30 décembre 1968, Rotterdam, les Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 102, rue des Maraîchers, L-2124, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2013 et pour une durée indéterminée; et

- Monsieur Philippe van den Avenne, né le 29 avril 1972, Beloeil, Belgique avec adresse professionnelle au 69, rue de Merl, L-2346, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2013 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérant de catégorie A:

Monsieur Ernesto Gonzalez

Gérants de catégorie B:

Monsieur Pieter-Jan van der Meer

Monsieur Philippe van den Avenne

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

ContourGlobal Aguila Holdings Limited

Référence de publication: 2013060841/28.

(130074562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Osteon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9533 Wiltz, 2, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 128.146.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 04.05.2012

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2012 de la S.A. OSTEON INTERNATIONAL tenue à Wiltz que:

Le mandat de l'administrateur:

- Monsieur Gaetan BORREMANS, demeurant à B-3020 Herent, Linneveld 3 a été reconduit pour une période de six ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2017.

Le mandat du délégué à la gestion journalière:

- Monsieur Gaetan BORREMANS, demeurant à B-3020 Herent, Linneveld 3 a été reconduit pour une période de six ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2017.

L'assemblée, a décidé de nommer comme nouveau commissaire aux comptes, à savoir:

Madame Nicole ROELANTS, demeurant à B-3020 Herent, Linneveld 3, en remplacement de la SARL Monterey Audit, demeurant à L-2163 Luxembourg, 29 avenue Monterey. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 4 mai 2012.

Pour la société

Fiduciaire Comptable Lucien Funck Sàrl

Référence de publication: 2013060946/26.

(130075322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Onyx Pharmaceuticals (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 160.880.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 164.636.

1. L'associé unique de la Société a enregistré la démission de Mr Warren DeSouza du poste de gérant de classe A de la Société en date du 1^{er} mai 2013.

2. L'associé unique de la Société a décidé de nommer (i) Mr Matthew K. Fust, né le 14 juillet 1964 à Minnesota, États-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à 249 East Grand Ave, 94080 South San Francisco, États-Unis d'Amérique et (ii) Mr Perry Goldman, né le 19 août 1960 à Ohio, États-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à 249 East Grand Ave, 94080 South San Francisco, États-Unis d'Amérique, gérants de classe A de la Société en date du 1^{er} mai 2013 et pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Mr Matthew K. Fust, gérant de classe A;
- Mr Perry Goldman, gérant de classe A; et
- Mr Luc Leroi, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

Référence de publication: 2013060933/21.

(130074486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Les publications Legales S.A., Société Anonyme.

Enseigne commerciale: LPL.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 177.079.

STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Patrick BENCHADI-DAURAT, gérant de société, né à Paris (France), le 24 janvier 1967, demeurant au 49, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination LES PUBLICATIONS LEGALES S.A. (ci-après la «société»). Elle fera le commerce sous l'enseigne "LPL".

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet, dans toute la communauté Européenne, la régie et/ou la publication d'annonces légales et/ou judiciaires et/ou financières et commerciales. Toutes formalités juridiques afférentes.

La commercialisation et/ou l'exploitation de logiciels, de solutions et sites internet, et toutes prestations se rapportant à l'objet principal.

Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social. L'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, participation, groupement ou sociétés, avec toutes autres personnes ou sociétés en effectuant des opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que se soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

II. Capital Social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions, chacune d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR).

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, selon la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9 § 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le trentième jour du mois de juin à onze heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un (1) actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un (1) actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un (1) actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société se trouve valablement engagée par la signature d'un administrateur avec pouvoir de signature de catégorie A et toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou par la signature conjointe des administrateurs avec pouvoir de signature de catégorie B et toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration à l'exception des opérations bancaires. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2014.

Souscription et Libération

Les mille (1.000) actions émises ont été intégralement souscrites par Monsieur Patrick BENCHADI-DAURAT, pré-qualifié.

Toutes les actions ainsi souscrites par l'actionnaire unique ont été libérées en numéraire à concurrence de 25% chacune, de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ 1.150,- EUR.

Décisions de l'actionnaire unique

Le comparant, préqualifié et représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et le nombre des Commissaires aux comptes à 1 (un).

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la société:

- Monsieur Patrick BENCHADI-DAURAT, gérant de société, né à Paris (France), le 24 janvier 1967, demeurant au 49, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), pouvoir de signature de catégorie A.

- Monsieur Edouard MAIRE, expert-comptable, né à Rennes (France), le 18 mai 1977, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal (Grand-Duché de Luxembourg), pouvoir de signature de catégorie B

- Madame Audrey MAIRE, expert-comptable, née à Tours (France), le 1^{er} avril 1978, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal (Grand-Duché de Luxembourg), pouvoir de signature de catégorie B

3. La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes de la Société:

- Madame Marie-Noëlle BALLAND, retraitée, née le 14 novembre 1951, demeurant au 11, Impasse Bérénice à F-78180 Montigny Le Bretonneux (France)

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2018.

5. L'adresse de la Société est établie à L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 avril 2013. Relation GRE/2013/1763. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 10 mai 2013.

Référence de publication: 2013060867/231.

(130074878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Parkstadt Investors, Société Anonyme.

Capital social: EUR 3.750.000,00.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 135.991.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 03/12/2012

L'Assemblée décide de:

- Renouveler le mandat des Administrateurs suivants avec effet à partir du 03 décembre 2012:

* Brian Conroy, en tant qu'Administrateur de type A;

* Andrew Whitty, en tant qu'Administrateur de type A;

* Bastow Charleton S.à r.l., en tant qu'Administrateur de type B.

Le siège social de Bastow Charleton S.à r.l. se situe au Centre Helfent, 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange depuis le 27/09/2012.

Durée du mandat pour les trois administrateurs: jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013059766/18.

(130073528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

J Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 152.201.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013063150/10.

(130077920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Investissements d'Entreprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 83.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013063148/9.

(130077834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Jewel HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 545.235,85.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 173.021.

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of April.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

- 1) AIF VII Euro Holdings, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands,
- 2) AP Jewel Holdings (EH-1), LLC, a Delaware company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, with registration number 5301133,
- 3) AP Jewel Holdings (EH-2), LLC, a Delaware company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, with registration number 5301136,
- 4) AP Jewel Holdings (EH-3), LLC, a Delaware company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, with registration number 5301138,
- 5) AP Jewel Holdings (EH-4), LLC, a Delaware company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, with registration number 5301140,
- 6) AP Jewel Holdings (EH-5), LLC, a Delaware company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, with registration number 5301143,
- 7) AP Jewel Holdings (EH-6), LLC, a Delaware company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, with registration number 5301146,
- 8) AP Jewel Holdings (EH-7), LLC, a Delaware company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, with registration number 5301150,
- 9) AP Jewel Holdings (EH-8), LLC, a Delaware company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, with registration number 5301155,
- 10) AP Jewel Holdings (EH-9), LLC, a Delaware company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, with registration number 5301159,
- 11) Mr. Anthony Broderick, residing at 4 Bridgnorth Road, Stourton, Stourbridge, DY7 6RP, England,
- 12) Mr. Richard Gerrard, residing at 23 Bridge Road, Wollaton, Nottingham, NG8 2DG, England,

- 13) Mr. Deon Parker, residing at 39 Hill Rise, Burbage, Leicester LE10 2UA, England,
- 14) Mrs. Ruth Benford, residing at 50 Marigold Lane, Mountsorrel, Loughborough, LE12 7FP, England,
- 15) Mr. Craig Bolton, residing at 4 Sandmill Mews, Winlaton, Tyne & Wear, NE21 5SF, England,
- 16) Mr. James Crichton, residing at 67 Northampton Road, Towcester, Northants, NN12 7AH, England,
- 17) Mr. Justin Stead, residing at Halo House, 27 Windsor Road, Gerrards Cross, Bucks, SL9 7ND, England,
- 18) Mrs. Elizabeth Galton, residing at 204 Milliners House, Riverside Quarter, Eastfields Avenue, London SW18 1LP, England,
- 19) Kesef Investments LLC, a limited liability company incorporated in the State of North Carolina, having its registered office at 3605 Glenwood Avenue, Ste. 500, Raleigh, Wake County, North Carolina 27612,
all here represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies given.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of Jewel Holdco S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173 021, incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary on 22 November 2012, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 8 dated 2 January 2013. The articles of association have last been amended through a deed of the undersigned notary on 25 March 2013, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

The appearing parties, representing the whole corporate capital, requested the undersigned notary to act that the agenda is as follows:

Agenda

- 1) Amendment of article 11.1 of the articles of incorporation of the Company;
- 2) Amendment of article 22.2 of the articles of incorporation of the Company;
- 3) Acknowledgement and acceptance of the resignation of:
 - Ms. Wendy F. Dulman, in her capacity as Class A Manager of the Company effective on 31 March 2013;
 - Mrs. Katherine Gregory Newman, in her capacity as Class A Manager of the Company effective on 31 March 2013;
 and
 - Mr. Frédéric Depireux, in his capacity as Class B Manager of the Company effective on April 2, 2013;
- 4) Decision to give discharge to the above-mentioned resigning managers;
- 5) Appointment with immediate effect of the following three new managers:
 - Mr. Fabrice Nottin, companies director, born in August 24th, 1978 in Paris (France), having his professional address at 25 St. George Street, London W1S 1FS, United Kingdom, as Class A Manager of the Company for an unlimited period;
 - Mr. Stan Parker, companies director, born in February 1st, 1976 in Ukraine having his professional address 9 West 57th Street, 41st Floor, New York, New York 10019, United States of America, as Class A Manager of the Company for an unlimited period; and
 - Ms. Katherine Ang, companies director, born in Laguna (Philippines) on 6 April 1981, having her professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as Class B Manager of the Company for an unlimited period.
- 6) Miscellaneous.

The appearing parties, represented as stated above, representing the entire share capital, take the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting decides to amend article 11.1 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

" **11.1.** The Company is managed by a board of managers consisting of at least 3 (three) members appointed by a resolution of the Shareholders upon nomination by the holder of the A Ordinary Shares. The holder of the A Ordinary Shares shall, at any time, be entitled to nominate by notice in writing to the Company a candidate for the appointment or replacement of any of the managers. The shareholders shall cast their votes in a general meeting of Shareholders of the Company to effect the appointment of the candidates so nominated."

Second resolution

The extraordinary general meeting decides to amend article 22.2 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

"Subject to articles 22.3. and 22.4. below, on a winding up of the Company or on a reduction or return of capital, the assets of the Company remaining after payment of its debts and liabilities and of the costs, charges and expenses of the winding up or reduction or return of capital or upon a sale of the entire issued share capital of the Company or a Business

Sale or a Listing (but only where such Listing is a secondary offering of Securities) the net sale proceeds will be applied in the following manner and order of priority:

(a) first, in paying to the holders of the PECs a sum equal to the Subscription Price on each PEC and the Arrears on each PEC calculated down to and including the date of payment or, if there are insufficient assets for such payment in full, pro rata to each person's holding of PECs;

(b) second, in paying to the holders of the Preference Shares a sum equal to the Subscription Price on each Preference Share and the Arrears on each Preference Share calculated down to and including the date of payment or, if there are insufficient assets for such payment in full, pro rata to each person's holding of Preference Shares;

(c) third, in distributing the balance amongst the Shareholders, in proportion to the number of Shares held by them and as if they were all holders of Shares of the same class until the holder of A Ordinary Shares (and its Permitted Transferees) has received gross proceeds (and for the purposes of this article 22.2, "gross proceeds" shall mean an amount equal to the total cash received net of any costs, charges and expenses) equal to 3.5 (three point five) times the aggregate investment in the Company made by the holder of A Ordinary Shares;

(d) fourth, if the holder of A Ordinary Shares (and its Permitted Transferees) has received gross proceeds equal to 3.5 (three point five) times the aggregate investment in the Company made by the holder of A Ordinary Shares, in distributing the balance amongst the holders of the A Ordinary Shares, A1 Ordinary Shares and B Ordinary Shares (for the purposes of this article 22, together the "Investment Shares") on the one hand and the holders of the C Ordinary Shares on the other hand in the ratio of the X Percentage: the C Percentage until the holder of A Ordinary Shares (and its Permitted Transferees) has received net proceeds equal to 4.0 (four) times the aggregate investment in the Company made by the holder of A Ordinary Shares; and

(e) finally, if the holder of A Ordinary Shares (and its Permitted Transferees) has received gross proceeds equal to 4.0 (four) times the aggregate investment in the Company made by the holder of A Ordinary Shares, in distributing the balance amongst the holders of the Investment Shares on the one hand and the holders of the C Ordinary Shares on the other hand in the ratio of the Y Percentage: the D Percentage,

where:

(i) "C Percentage" (relating to the C Ordinary Shares) is a percentage equal to: 100 (one hundred) minus the X Percentage;

(ii) "D Percentage" (relating to the C Ordinary Shares) is a percentage equal to: 100 (one hundred) minus the Y Percentage;

(iii) "X Percentage" (relating to the Investment Shares) is a percentage equal to: the total number of Investment Shares in issue on the date of return of proceeds divided by the total number of Shares in issue on the date of return of proceeds multiplied by 100 (one hundred) minus 2.5 (two point five); and

(iv) "Y Percentage" (relating to the Investment Shares) is a percentage equal to: the total number of Investment Shares in issue on the date of return of proceeds divided by the total number of Shares in issue on the date of return of proceeds multiplied by 100 (one hundred) minus 5 (five)."

Third resolution

The extraordinary general meeting acknowledges and accepts the resignations of:

- Ms. Wendy F. Dulman, companies director, born on November 16, 1968 in Cleveland, Ohio, United States of America, having her professional address at 9 West 57th Street, 41st Floor, New York, New York 10019, United States of America in her capacity as Class A Manager of the Company effective on 31 March 2013;

- Mrs. Katherine Gregory Newman, born in Chicago, IL (USA) on 13 February 1979, with professional address at 9, West 57th Street, New York, 10019 New York, United States of America in her capacity as Class A Manager of the Company effective on 31 March 2013; and

- Mr. Frédéric Depireux, companies director, born in Liège (Belgium) on 25 September 1979, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, in his capacity as Class B Manager of the Company effective on April 2, 2013.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting resolves to give discharge to the resigning managers named in the Third Resolution for the performance of their duties from the date of their appointment until the date of their resignation.

Fifth resolution

The extraordinary general meeting resolves to appoint with immediate effect:

- Mr. Fabrice Nottin, companies director, born in August 24th, 1978 in Paris (France), having his professional address at 25 St. George Street, London W1S 1FS, United Kingdom, as Class A Manager of the Company for an unlimited period;

- Mr. Stan Parker, companies director, born in February 1st, 1976 in Odessa (Ukraine) having his professional address 9 West 57th Street, 41st Floor, New York, New York 10019, United States of America, as Class A Manager of the Company for an unlimited period; and

- Ms. Katherine Ang, companies director, born in Laguna (Philippines) on 6 April 1981, having her professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as Class B Manager of the Company for an unlimited period.

As a consequence of the above resignations and appointments, the board of managers of the Company is now constituted by Stan Parker and Fabrice Nottin, as Class A Managers, and René Beltjens, Laurent Ricci and Katherine Ang, as Class B Managers.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation of the preceding deed

L'an deux mille treize, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. AIF VII Euro Holdings, L.P., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman,
2. AP Jewel Holdings (EH-1), LLC, une société du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, enregistrée sous le numéro 5301133,
3. AP Jewel Holdings (EH-2), LLC, une société du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, enregistrée sous le numéro 5301136,
4. AP Jewel Holdings (EH-3), LLC, une société du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, enregistrée sous le numéro 5301138,
5. AP Jewel Holdings (EH-4), LLC, une société du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, enregistrée sous le numéro 5301140,
6. AP Jewel Holdings (EH-5), LLC, une société du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, enregistrée sous le numéro 5301143,
7. AP Jewel Holdings (EH-6), LLC, une société du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, enregistrée sous le numéro 5301146,
8. AP Jewel Holdings (EH-7), LLC, une société du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, enregistrée sous le numéro 5301150,
9. AP Jewel Holdings (EH-8), LLC, une société du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, enregistrée sous le numéro 5301155,
10. AP Jewel Holdings (EH-9), LLC, une société du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, enregistrée sous le numéro 5301159,
11. Monsieur Anthony Broderick, résidant au 4 Bridgnorth Road, Stourton, Stourbridge, DY7 6RP, Angleterre
12. Monsieur Richard Gerrard, résidant au 23 Bridge Road, Wollaton, Nottingham, NG8 2DG, Angleterre
13. Monsieur Deon Parker, résidant au 39 Hill Rise, Burbage, Leicester LE10 2UA, Angleterre
14. Madame Ruth Benford, résidant au 50 Marigold Lane, Mountsorrel, Loughborough, LE12 7FP, Angleterre
15. Monsieur Craig Bolton, résidant au 4 Sandmill Mews, Winlaton, Tyne & Wear, NE21 5SF, Angleterre
16. Monsieur James Crichton, résidant au 67 Northampton Road, Towcester, Northants, NN12 7AH, Angleterre
17. Monsieur Justin Stead, résidant au Halo House, 27 Windsor Road, Gerrards Cross, Bucks, SL9 7ND, Angleterre
18. Madame Elizabeth Galton, résidant au 204 Milliners House, Riverside Quarter, Eastfields Avenue, London SW18 1LP, Angleterre
19. Kesef Investments LLC, une limited liability company enregistrée dans l'Etat de Caroline du Nord, ayant son siège social au 3605 Glenwood Avenue, Ste. 500, Raleigh, Wake County, North Carolina 27612,

tous, dûment représentés par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations lui délivrées.

Les procurations paraphées ne varient par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes sont tous les actionnaires de la société Jewel Holdco S.à r.l. (ci-après la "Société") une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 173021, fondée par un

acte notarié du notaire susmentionné le 22 novembre 2012, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations, numéro 8 en date du 2 janvier 2013. Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire susmentionné le 25 mars 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont requis au notaire d'enregistrer l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Modification de l'article 11.1 des statuts de la Société;

2) Modification de l'article 22.2 des statuts de la Société;

3) Prise d'acte et acceptation de la démission de:

- Madame Wendy F. Dulman, en sa qualité de Gérant de classe A de la Société, effective au 31 mars 2013;

- Madame Katherine Newman, en sa qualité de Gérant de classe A de la Société, effective au 31 mars 2013; et

- Monsieur Frédéric Depireux, en sa qualité de Gérant de classe B de la Société, effective au 2 avril 2013;

4) Décision de donner décharge aux Gérants démissionnaires précités

5) Nomination avec effet immédiat des trois nouveaux Gérants suivants:

- Monsieur Fabrice Nottin, gérant de sociétés, né le 24 Août 1978 à Paris (France), résidant professionnellement à 25 St. George Street, London W1S 1FS, Royaume Uni, en qualité de Gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée;

- Monsieur Stan Parker, gérant de sociétés, né le 1^{er} février 1976 en Ukraine, résidant professionnellement au 9 West 57th Street, 41st floor, New York, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de Gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée;

- Madame Katherine Ang, gérant de sociétés, née à Laguna (Philippines), le 6 avril 1981, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en qualité de Gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée.

6) Divers.

Les parties comparantes, représentées ci-avant, représentant l'entière part du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 11.1 des statuts de la Société afin qu'il prenne la forme suivante:

« **11.1.** La Société est dirigée par un conseil de gérance composé d'au moins 3 (trois) membres désignés par une résolution des Associés sur nomination du détenteur des Parts Sociales Ordinaires A. Sur notification écrite adressée à la Société, le détenteur des Parts Sociales Ordinaires A pourra, à tout moment, présenter un candidat pour nomination à un poste de gérant ou pour pouvoir au remplacement de l'un des gérants. Les associés exprimeront leur vote lors d'une assemblée générale des Associés de la Société afin de nommer les candidats ainsi présentés.»

Deuxième Résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 22.2 des statuts de la Société afin qu'il prenne la forme suivante:

« **22.2.** Sous réserve des articles 22.3 et 22.4 ci-dessous, en cas de liquidation de la Société ou de diminution ou de remboursement de capital, les actifs de la Société restant après l'apurement de ses dettes et passifs, des charges, frais et dépenses encourus dans le cadre de la liquidation, de la diminution ou du remboursement de capital ou en cas de cession de la totalité du capital social émis de la Société, de Cession d'Entreprise ou d'Admission à la Cote (mais exclusivement lorsque ladite Admission à la Cote est une offre des Valeurs Mobilières sur le marché secondaire), le produit net de la vente sera affecté de la manière suivante et selon l'ordre de préséance suivant:

(a) premièrement, au paiement aux détenteurs des PEC d'une somme égale au Prix de Souscription pour chaque PEC et aux Arriérés dus sur chaque PEC calculés jusqu'à la date du paiement ou, en cas d'insuffisance des actifs pour réaliser le paiement dans son intégralité, au prorata des PEC détenus par chacun;

(b) deuxièmement, au paiement aux détenteurs des Parts Sociales de Préférence A d'une somme égale au Prix de Souscription pour chaque Part Sociale de Préférence A et aux Arriérés dus sur chacune desdites Parts Sociales calculés jusqu'à la date du paiement ou, en cas d'insuffisance des actifs pour réaliser ledit paiement dans son intégralité, au prorata des Parts Sociales de Préférence A détenues par chacun;

(c) troisièmement, à la répartition du solde entre les Associés à proportion du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent, sans distinction de catégorie, jusqu'à ce que le détenteur des Parts Sociales Ordinaires A (et ses Cessionnaires Autorisés) ait reçu un produit brut (et pour l'application de cet article 22.2, «produit brut» désigne un montant égal au montant total reçu en espèces, net de tous frais, charges et dépenses) correspondant à 3,5 fois (trois fois et demis) le montant total de son investissement au sein de la Société;

(d) quatrièmement, si le détenteur des Parts Sociales Ordinaires A (et ses Cessionnaires Autorisés) a reçu un produit brut égal à 3,5 fois (trois fois et demis) son investissement total au sein de la Société, à la répartition du solde entre les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires A, des Parts Sociales Ordinaires A1 et des Parts Sociales Ordinaires B (aux fins du présent article 22, conjointement les «Parts Sociales d'Investissement») d'une part et entre les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires C d'autre part selon un ration de X pour cent: le Pourcentage C jusqu'à réception par le détenteur des Parts Sociales Ordinaires A (et ses Cessionnaires Autorisés) d'un produit net égal à 4,0 (quatre) fois le montant total de son investissement au sein de la Société; et

(e) enfin, si le détenteur des Parts Sociales Ordinaires A (et ses Cessionnaires Autorisés) a reçu un produit brut égal à 4,0 (quatre) fois son investissement total au sein de la Société, à la répartition du solde entre les détenteurs des Parts Sociales d'Investissement d'une part et aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires C d'autre part, selon un ratio de Y Pour cent: le Pourcentage D,

où:

(i) le «Pourcentage C» (afférent aux Parts Sociales Ordinaires C) est un pourcentage égal à: 100 (cent) moins le Pourcentage X;

(ii) le «Pourcentage D» (afférent aux Parts Sociales Ordinaires C) est un pourcentage égal à: 100 (cent) moins le Pourcentage Y;

(iii) le «Pourcentage X» (afférent aux Parts Sociales d'Investissement) est un pourcentage égal: au nombre total de Parts Sociales d'Investissement en circulation à la date de l'encaissement des produits, divisé par le nombre total de Parts Sociales en circulation à la date de l'encaissement des produits multiplié par 100 (cent) moins 2.5 (deux points et demi); et

(iv) le «Pourcentage Y» (afférent aux Parts Sociales d'Investissement) est un pourcentage égal: au nombre total de Parts Sociales d'Investissement en circulation à la date de l'encaissement des produits, divisé par le nombre total de Parts Sociales en circulation à la date de l'encaissement des produits multiplié par 100 (cent) moins 5 (cinq).»

Troisième Résolution

L'assemblée générale extraordinaire prend acte et accepte la démission de:

- Madame Wendy F. Dulman, gérant de sociétés, née le 16 novembre 1968 à Cleveland, Ohio, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement 9 West 57th Street, 41st Floor, New York, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique, en sa qualité de Gérant de classe A de la Société, effective au 31 mars 2013;

- Madame Katherine Newman, gérant de sociétés, née à Chicago IL (USA) le 13 février 1979, demeurant professionnellement à 9, West 57th Street, New York, 10019 New York, Etats-Unis d'Amérique, en sa qualité de Gérant de classe A de la Société, effective au 31 mars 2013; et

- Monsieur Frédéric Depireux, gérant de sociétés, né à Liège (Belgique), le 25 septembre 1979, demeurant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en sa qualité de Gérant de classe B de la Société, effective au 2 avril 2013;

Quatrième Résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de donner décharge aux Gérants démissionnaires mentionnés dans la troisième résolution, pour l'exercice de leurs fonctions depuis la date de leur nomination, jusqu'à la date de leur démission.

Cinquième Résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer avec effet immédiat:

- Monsieur Fabrice Nottin, gérant de sociétés né le 24 août 1978 à Paris (France), résidant professionnellement à 25 St. George Street, London W1S 1FS, Royaume Uni, en qualité de Gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée;

- Monsieur Stan Parker, gérant de sociétés né le 1^{er} février 1976 à Odessa (Ukraine), résidant professionnellement au 9 West 57th Street, 41st floor, New York, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de Gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée;

- Madame Katherine Ang, gérant de sociétés, née à Laguna (Philippines), le 6 avril 1981, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en qualité de Gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée.

En conséquence des démissions et nominations susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est désormais constitué de Stan Parker and Fabrice Nottin, en qualité de Gérants de classe A et de René Beltjens, Laurent Ricci et Katherine Ang, en qualité de Gérants de classe B.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte fait et passé par le notaire soussigné à Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant des comparantes, dont le prénom, le nom, l'état civil et le lieu de résidence est connu par le notaire soussigné; le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 avril 2013. Relation: LAC/2013/19275. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013063151/316.

(130078017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

JMJ Part (Soparfi) S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-7372 Lorentzweiler, 57, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 146.088.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013063154/10.

(130077618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

La Maison de Maby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9237 Diekirch, 5, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 134.789.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2013061654/11.

(130076248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Laté7, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 171.393.

Cession de parts sociales du 7 janvier 2013

Le capital social de la société Laté7, représenté par 100 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,00 chacune, est, suite à la cession de 7 parts du 7 janvier 2013 entre le Cédant, Madame Gersende De Saint-Exupery, demeurant au Château Pech Celeyran, F-11110 Salles d'Aude, France, détenant 7 parts et le Bénéficiaire, Monsieur Benoît Dayer, demeurant professionnellement au 38, Quai Gustave Ador, CH-1207 Genève, Suisse, détenu comme suit:

- Fondation Pierre-Georges Latécoère	18 parts sociales
- Marie-Vincente Latécoère	18 parts sociales
- Marie Cécile Desalbres	7 parts sociales
- Philippe Desalbres	16 parts sociales
- Xavier Desalbres	16 parts sociales
- Sergueï Kouznetsov	18 parts sociales
- Benoît Dayer	
TOTAL	100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013061661/22.

(130076292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Thames Acquisition I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 176.963.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66398 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013061656/10.

(130075799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Thames Acquisition II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 176.979.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66399 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013061658/10.

(130076400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

L'Esterel Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 177.111.

STATUTS

L'an deux mil treize, le trois mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SECUFUND S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'EAU, L-1449 Luxembourg,
ici représentée par Monsieur Denis BREVER, employé privé, demeurant professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449
Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 29 avril 2013.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «L'ESTEREL PROPERTY S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au dévelop-

pement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 310.000,- (trois cent dix mille euros) qui sera représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 3 mai 2018, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier jeudi du mois d'avril à 10.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de l'année suivante.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

Les 3.100 (trois mille cent) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, SECUFUND S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Les actions ont été libérées à hauteur de 25 % par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 7.750,- (sept mille sept cent cinquante Euros), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille quatre cents Euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à 4 (quatre).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg -Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Denis BREVER, employé privé, né le 2 janvier 1983 à Malmedy -Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Donatien MARTIN, employé privé, né le 20 février 1986 à Malmedy - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Mr Marc KOEUNE est élu président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79327.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle français, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue française.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. BREYER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 6 mai 2013. Relation: LAC/2013/20844. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013061653/202.

(130075600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Lassonde Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.109.090,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 162.914.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 25 juin 2012 que le mandat de Deloitte S.A. en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société n'a pas été renouvelé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013061660/13.

(130076501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Thames Acquisition II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Lapithus Future II S.à r.l.).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.979.

In the year two thousand and thirteen, on the third day of may.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Thames Acquisition I S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

duly represented by Dr. Matthias Prochaska, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 3 May 2013 in Luxembourg.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Lapithus Future II S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 26 April 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

Agenda

1. Change of name of the Company to "Thames Acquisition II S.à r.l."; and
2. Subsequent amendment of article 1 of the Company's articles of association.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolution:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company to "Thames Acquisition II S.à r.l.";

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Company's articles of association in order to read as follows:

" **Art. 1.** The name of the company is "Thames Acquisition II S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)".

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On express request of the same appearing person, and in case any divergences would arise between the French and the English text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name and residence, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trois mai,

Par-devant le soussigné Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Thames Acquisition I S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, non encore inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

dûment représentée par Monsieur Matthias Prochaska, docteur en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 3 mai 2013.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société Lapithus Future I S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, non encore inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»), constituée selon acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 avril 2013, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante a ensuite considéré l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la société en «Thames Acquisition II S.à r.l.»; et
2. Modification corrélative de l'article 1 des statuts de la Société.

Après considération des différents points à l'ordre de jour, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la société en «Thames Acquisition II S.à r.l.».

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la société est "Thames Acquisition II S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: M.PROCHASKA, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 6 mai 2013. Relation: LAC/2013/20847. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013061657/84.

(130076386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Laponia Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 29.743.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

Référence de publication: 2013061659/10.

(130076556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

LEGRAND FORD Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 177.121.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-cinq avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PANEV S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.036, ici représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 19 avril 2013;

Laquelle procuration, signée «ne varietur» par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme de gestion de patrimoine familial qu'elles déclarent constituer:

A. Objet - Durée - Nom - Siège social

Art. 1^{er}. Une société anonyme de gestion de patrimoine familial (ci après la «Société») est établie par les détenteurs des actions créées ci-après et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite. La société sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, ainsi que par les présent Statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007.

Par actifs financiers il convient d'entendre (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société a également pour objet, en conformité avec la loi du 11 mai 2007, la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir, créer, gérer et vendre un portefeuille de brevets ensemble avec tous droits y rattachés. Elle peut entre autres acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat ou de toute autre manière tous titres et brevets et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets par qui et de quelque manière que ce soit, participer à la création et au développement de toute entreprise.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement ouvert au public.

La Société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 11 mai 2007.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «LEGRAND FORD Spf S.A.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires. A l'intérieur de la même commune, le siège social peut être transféré par simple résolution du Conseil d'Administration ou le cas échéant, de l'administrateur unique. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Actions

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cent soixante-cinq mille euros (165.000.- EUR) représenté par mille six cent cinquante (1.650) actions, d'une valeur de cent euros (100.- EUR) chacune.

Art. 7. Les actions seront nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être représentées, au choix de leur détenteur, par des certificats représentant une seule, deux ou plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions au moyen de réserves disponibles dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

C. Administration

Art. 8. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires, ou le cas échéant par un administrateur unique.

Le ou les administrateurs seront élus par l'assemblée des actionnaires ou le cas échéant par l'actionnaire unique pour une période n'excédant pas six années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommés mais ils peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'assemblée des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants pourront se réunir et élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 9. Le conseil d'administration, le cas échéant, choisira un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration de la Société sera convoqué par le président. Il devra être convoqué lorsque deux administrateurs le requièrent.

Une convocation écrite pour toute réunion du conseil d'administration sera donnée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Toute convocation devra préciser l'heure et l'endroit de la réunion et la nature des problèmes devant être discutés.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Chacune des réunions du conseil d'administration sera tenue au Luxembourg ou à tout autre endroit tel que le conseil pourra en décider à tout moment.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une telle réunion.

Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des administrateurs présents ou représentés à une telle réunion.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 10. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion. Toute procuration y restera jointe.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux membres du conseil d'administration.

Art. 11. Le conseil d'administration ou, le cas échéant l'administrateur unique, est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tout pouvoir qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale des actionnaires reste de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou, le cas échéant l'administrateur unique, peut déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société dans le cadre de la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, mandataires, représentants, employés ou autres personnes qui peuvent être ou non actionnaires, ou déléguer des pouvoirs spéciaux ou accorder des procurations, ou confier des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire à des personnes ou agents choisis par lui.

La nomination d'un administrateur en tant que délégué à la gestion journalière nécessite l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Art. 13. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou, le cas échéant par la signature de l'administrateur unique ou par la signature unique de toute autre personne à qui la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion, ou par les signatures conjointes ou unique de toute(s) autre(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur (lui) auront été conférés.

Art. 14. La surveillance des opérations de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires seront nommés par l'assemblée des actionnaires ou le cas échéant par l'actionnaire unique, qui déterminera leur nombre, pour une période n'excédant pas six années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommés mais peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'assemblée des actionnaires.

D. Décisions de l'actionnaire unique et Assemblée des actionnaires

Art. 15. L'actionnaire unique assume l'intégralité des pouvoirs conférés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires. Ses décisions seront consignées dans le procès-verbal de la Société.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs lui conférés par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra dans la ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation à l'assemblée, le deuxième mercredi du mois de mai de chaque année à 16h00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut convoquer l'actionnaire unique ou en cas de pluralité les actionnaires à d'autres assemblées générales. Dans ce cas, de telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital de la Société le requièrent.

Les assemblées d'actionnaires, incluant l'assemblée générale annuelle, peut être tenue à l'étranger si, dans l'opinion des administrateurs, qui est définitive, des circonstances de force majeures le justifient.

Art. 18. Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration ou sur celle du ou des commissaires, faite selon les règles prescrites par la loi. La convocation contiendra les points mis à l'ordre du jour de la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires, déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne actionnaire ou non, comme mandataire.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions qui doivent être remplies en vue de prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Sauf s'il en est autrement disposé par la loi, les résolutions seront prises à la majorité simple des votes, sans regard quant au nombre d'actions représentées.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies et extraits des procès-verbaux de la réunion devant être produits lors des procédures judiciaires ou autrement seront signés par le président ou par deux autres membres du conseil d'administration.

E. Année sociale - Comptes annuels - Répartition des profits

Art. 19. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique préparera les comptes annuels conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise et des pratiques de comptabilité.

Art. 20. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

Sur recommandation de l'administrateur unique ou du conseil d'administration, l'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Ils peuvent décider d'allouer tout ou partie du solde à une réserve ou à une réserve spéciale de provision, de le reporter à l'année fiscale suivante ou de le distribuer aux actionnaires en tant que dividende.

Sans préjudice des conditions fixées par la loi, l'administrateur unique ou le conseil d'administration peut distribuer en avance des paiements sur dividendes. Le conseil ou l'administrateur unique détermine le montant et la date du paiement de pareilles avances.

La Société peut racheter ses propres actions dans les conditions fixées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. La Société peut être dissoute par une résolution de l'actionnaire unique ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que celles nécessaires pour modifier les Statuts, sauf disposition contraire de la loi.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, et qui seront nommés par l'associé unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera (ont) également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les mille six cent cinquante (1.650) actions de la Société ont été souscrites comme suit:

1) PANEV S.A.	1.650 actions
Total:	1.650 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en espèces, de sorte que le montant de cent soixante-cinq mille euros (165.000.- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.
- 2) L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois en 2014.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille huit cents Euros (EUR 1.800.-).

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique décide de fixer à trois le nombre des administrateurs et décide en outre:

1. de nommer en tant qu'administrateurs de la Société:

- Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, né à Saint Mard (Belgique), le 7 février 1964, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;

- Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, né à Meppel (Pays-Bas), le 19 avril 1966, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;

- LUX BUSINESS Management S.à.r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.709, dont le représentant permanent dûment nommé en date du 15 janvier 2009 est Monsieur Gerard VAN HUNEN, employé privé, né à 's-Gravenhage (Pays-Bas), le 15 septembre 1967, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs se terminera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

2. de fixer à un le nombre de commissaires aux comptes et de nommer comme commissaire aux comptes:

CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.838.

Le mandat du commissaire aux comptes se termine lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

3. de fixer l'adresse du siège social de la Société à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 mai 2013. LAC/2013/20601. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013061690/211.

(130075887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Lumesse Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.959.085,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 152.063.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Référence de publication: 2013061672/10.

(130076414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

LuxCo 82 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.223.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013061673/11.

(130076009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

La Financière Syren SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 111.118.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 13/05/2013

Il résulte de cette assemblée générale que le siège social de la société a été transféré au L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

L'assemblée générale prend également acte des changements d'adresses de l'administrateur et du commissaire aux comptes suivants:

- Monsieur Jonathan BEGGIATO, administrateur, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume;
- Maître Jean-Marc ASSA, administrateur, demeurant professionnellement à L-1260 Luxembourg, 14A, rue des Bains;
- Maître Valérie DEMEURE, administrateur, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 1, rue J.P Brasseur.
- Le Comitium International SA, RCS B83527, commissaire aux comptes, avec siège social à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jonathan BEGGIATO

Administrateur délégué

Référence de publication: 2013061674/21.

(130076390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

La Nartelle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 111.170.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/05/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013061675/12.

(130076286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Lumesse Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.959.085,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 152.063.

Les comptes consolidés au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013061671/11.

(130076382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Labeo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 87.032.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 13/05/2013

Il résulte de cette assemblée générale que le siège social de la société a été transféré au L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

L'assemblée générale prend également acte des changements d'adresses des administrateurs et du commissaire aux comptes:

- Monsieur Jonathan BEGGIATO, administrateur, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume ;
- Maître Jean-Marc ASSA, administrateur, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
- Maître Valérie DEMEURE, administrateur, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 1, rue J.P Brasseur
- Le Comitium International SA, RCS B83527, commissaire aux comptes, avec siège social à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jonathan BEGGIATO

Administrateur délégué

Référence de publication: 2013061676/21.

(130076391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Kase World Wide S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 173.394.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 3 mai 2013:

- Ancienne situation associées:

Jolimom Investments S.à r.l.: 12.500 parts sociales

NEWSORG S.à r.l.: 595 parts sociales

- Nouvelle situation associées:

	Parts sociales
Jolimon Investments S.à r.l.	12.500
LUXSORG S.A., R.C.S. Luxembourg B 172834, avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen	595
Total	13.095

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Kase World Wide S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013061635/22.

(130075501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

**Thames Acquisition I S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Lapithus Future I S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 176.963.

In the year two thousand and thirteen, on the third day of may.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Apollo EPF II Partnership, a Marshall Islands partnership whose registered office is at c/o Trust Company of the Marshall Islands, Trust Company Complex, Ajeltake Island, Ajeltake Road P.O. Box 1405, Majuro, Marshall Islands MH96960, duly represented by Dr. Matthias Prochaska, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 2 May 2013 in New York.

The proxy, after having signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Lapithus Future I S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 26 April 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

Agenda

1. Change of name of the Company to "Thames Acquisition I S.à r.l."; and
2. Subsequent amendment of article 1 of the Company's articles of association. Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolution:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company to "Thames Acquisition I S.à r.l.";

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Company's articles of association in order to read as follows:

" **Art. 1.** The name of the company is "Thames Acquisition I S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)".

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On express request of the same appearing person, and in case any divergences would arise between the French and the English text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name and residence, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trois mai.

Par-devant le soussigné Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Apollo EPF II Partnership, une Marshall Islands partnership ayant son siège social au c/o Trust Company of the Marshall Islands, Trust Company Complex, Ajeltake Island, Ajeltake Road P.O. Box 1405, Majuro, Marshall Islands MH96960,

dûment représentée par Monsieur Matthias Prochaska, docteur en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York le 2 Mai 2013.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société Lapithus Future I S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, non encore inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»), constituée selon acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 avril 2013, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante a ensuite considéré l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la société en «Thames Acquisition I S.à r.l.»; et
2. Modification corrélative de l'article 1 des statuts de la Société.

Après considération des différents points à l'ordre de jour, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la société en «Thames Acquisition I S.à r.l.».

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la société est "Thames Acquisition I S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. PROCHASKA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 6 mai 2013. Relation: LAC/2013/20845. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013061655/82.

(130075778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

KKR NTC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 166.695.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66371 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013061648/10.

(130076013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Lata Lux Holding Parent, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.941.439,73.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 157.947.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 6 mai 2013

En date du 6 mai 2013, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg au:

- 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec effet au 17 décembre 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Lata Lux Holding Parent

Signature

Référence de publication: 2013061662/16.

(130075939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

LaSalle French Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.375.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 de LaSalle French Fund II L.P., société mère de LaSalle French Investments ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013061663/11.

(130075620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

KKR NTC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 6.602.230,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 166.695.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of April,

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

- KKR TDC (Millennium) L.P., an exempted limited partnership, with registered office at M&C Corporate Services Limited, Uglan House, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, and registered with the Registrar of Limited Partnerships Cayman Islands under number CR - 17322,

here represented by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 23 April 2013.

- KKR TDC (European II) L.P., an exempted limited partnership, with registered office at M&C Corporate Services Limited, Uglan House, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, and registered with the Registrar of Limited Partnerships Cayman Islands under number CR - 17321,

here represented by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 23 April 2013.

- KKR TDC (International) L.P., an exempted limited partnership, with registered office at M&C Corporate Services Limited, Uglan House, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, and registered with the Registrar of Limited Partnerships Cayman Islands under number CR - 17320,

here represented by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 23 April 2013.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of "KKR NTC S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with

the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166.695, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, prenamed, dated 30 January 2012, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 29 March 2012, under number 831, page 39862. The Articles have been amended the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, dated 14 March 2013 and not published in the Mémorial yet.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholders decide to increase the share capital of the Company by an amount of seven hundred fifty-eight thousand seven hundred ninety-one US Dollars (USD 758,791.-) so as to raise it from its present amount of five million eight hundred forty-three thousand four hundred thirty-nine US Dollars (USD 5,843,439.-) to six million six hundred two thousand two hundred thirty US Dollars (USD 6,602,230.-) by the issue of:

- (i) seventy-five thousand eight hundred seventy-nine (75,879) Class 1 Shares,
- (ii) seventy-five thousand eight hundred seventy-nine (75,879) Class 2 Shares,
- (iii) seventy-five thousand eight hundred seventy-nine (75,879) Class 3 Shares,
- (iv) seventy-five thousand eight hundred seventy-nine (75,879) Class 4 Shares,
- (v) seventy-five thousand eight hundred seventy-nine (75,879) Class 5 Shares,
- (vi) seventy-five thousand eight hundred seventy-nine (75,879) Class 6 Shares,
- (vii) seventy-five thousand eight hundred eighty (75,880) Class 7 Shares,
- (viii) seventy-five thousand eight hundred seventy-nine (75,879) Class 8 Shares,
- (ix) seventy-five thousand eight hundred seventy-nine (75,879) Class 9 Shares, and
- (x) seventy-five thousand eight hundred seventy-nine (75,879) Class 10 Shares,

(collectively referred as the "New Shares") and having the rights and obligations set out in the Articles, each having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-), through a contribution in kind.

The New Shares are to be subscribed as follows:

- eleven thousand one hundred fifty-two (11,152) Class 1 Shares, eleven thousand one hundred fifty-two (11,152) Class 2 Shares, eleven thousand one hundred fifty-two (11,152) Class 3 Shares, eleven thousand one hundred fifty-two (11,152) Class 4 Shares, eleven thousand one hundred fifty-two (11,152) Class 5 Shares, eleven thousand one hundred fifty-two (11,152) Class 6 Shares, eleven thousand one hundred fifty-two (11,152) Class 7 Shares, eleven thousand one hundred fifty-one (11,151) Class 8 Shares, eleven thousand one hundred fifty-one (11,151) Class 9 Shares, and eleven thousand one hundred fifty-one (11,151) Class 10 Shares to be subscribed by KKR TDC (Millennium) L.P., prenamed. Such new shares are to be paid up by a contribution in kind consisting in an unquestioned claim for an aggregate amount of one hundred eleven thousand five hundred seventeen US Dollars (USD 111,517.-);

- sixty-three thousand one hundred ninety-three (63,193) Class 1 Shares, sixty-three thousand one hundred ninety-three (63,193) Class 2 Shares, sixty-three thousand one hundred ninety-three (63,193) Class 3 Shares, sixty-three thousand one hundred ninety-three (63,193) Class 4 Shares, sixty-three thousand one hundred ninety-three (63,193) Class 5 Shares, sixty-three thousand one hundred ninety-three (63,193) Class 6 Shares, sixty-three thousand one hundred ninety-three (63,193) Class 7 Shares, sixty-three thousand one hundred ninety-three (63,193) Class 8 Shares, sixty-three thousand one hundred ninety-three (63,193) Class 9 Shares, and sixty-three thousand one hundred ninety-three (63,193) Class 10 Shares to be subscribed by KKR TDC (European II) L.P., prenamed. Such new shares are to be paid up by a contribution in kind consisting in an unquestioned claim for an aggregate amount of six hundred thirty-one thousand nine hundred thirty US Dollars (USD 631,930.-); and

- one thousand five hundred thirty-four (1,534) Class 1 Shares, one thousand five hundred thirty-four (1,534) Class 2 Shares, one thousand five hundred thirty-four (1,534) Class 3 Shares, one thousand five hundred thirty-four (1,534) Class 4 Shares, one thousand five hundred thirty-four (1,534) Class 5 Shares, one thousand five hundred thirty-four (1,534) Class 6 Shares, one thousand five hundred thirty-five (1,535) Class 7 Shares, one thousand five hundred thirty-five (1,535) Class 8 Shares, one thousand five hundred thirty-five (1,535) Class 9 Shares, and one thousand five hundred thirty-five (1,535) Class 10 Shares, to be subscribed by KKR TDC (International) L.P., prenamed. Such new shares are to be paid up by a contribution in kind consisting in an unquestioned claim for an aggregate amount of fifteen thousand three hundred forty-four US Dollars (USD 15,344.-).

The total contribution of seven hundred fifty-eight thousand seven hundred ninety-one US Dollars (USD 758,791.-) is entirely to be allocated to the share capital of the Company.

Evidence of the contribution is given to notary by a valuation report established by the management of the Company.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 5.1 of the Articles of the Company is amended and will now be read as follows:

" 5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is six million six hundred two thousand two hundred thirty US Dollars (USD 6,602,230.-) divided into as follows:

- six hundred sixty thousand two hundred twenty-four (660,224) class 1 shares (the "Class 1 Shares");
- six hundred sixty thousand two hundred twenty-four (660,224) class 2 shares (the "Class 2 Shares");
- six hundred sixty thousand two hundred twenty-four (660,224) class 3 shares (the "Class 3 Shares");
- six hundred sixty thousand two hundred twenty-three (660,223) class 4 shares (the "Class 4 Shares");
- six hundred sixty thousand two hundred twenty-three (660,223) class 5 shares (the "Class 5 Shares");
- six hundred sixty thousand two hundred twenty-three (660,223) class 6 shares (the "Class 6 Shares");
- six hundred sixty thousand two hundred twenty-three (660,223) class 7 shares (the "Class 7 Shares");
- six hundred sixty thousand two hundred twenty-two (660,222) class 8 shares (the "Class 8 Shares");
- six hundred sixty thousand two hundred twenty-two (660,222) class 9 shares (the "Class 9 Shares"); and
- six hundred sixty thousand two hundred twenty-two (660,222) class 10 shares (the "Class 10 Shares"),

(hereafter referred to as the "Shares" and each a "Share") each having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) and having their rights and obligations as set out in the Articles. In these Articles, " Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro (EUR 2,000.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'année deux mille treize, le trentième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

- KKR TDC (Millennium) L.P., un exempted limited partnership, ayant son siège social au M&C Corporate Services Limited, Ugland House, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, et immatriculée auprès du Registrar of Limited Partnerships Cayman Islands sous le numéro CR-17322,

ici représenté par Madame Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, par procuration donnée le 23 avril 2013.

- KKR TDC (European II) L.P., un exempted limited partnership, ayant son siège social au M&C Corporate Services Limited, Ugland House, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, et immatriculée auprès du Registrar of Limited Partnerships Cayman Islands sous le numéro CR-17321,

ici représenté par Madame Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, par procuration donnée le 23 avril 2013.

- KKR TDC (International) L.P., un exempted limited partnership, ayant son siège social au M&C Corporate Services Limited, Ugland House, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, et immatriculée auprès du Registrar of Limited Partnerships Cayman Islands sous le numéro CR-17320,

ici représenté par Madame Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, par procuration donnée le 23 avril 2013.

Les procurations signées ne varientur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés (les "Associés") de la société "KKR NTC S.à r.l.", (la "Société") une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 166.695, constituée par un acte du notaire Joseph Elvinger, prénommé, le 30 janvier 2012, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 29 mars 2012, sous le numéro 831, page 39862. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Joseph Elvinger, prénommé, le 14 mars 2013 et pas encore publié au Mémorial.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de sept cent cinquante-huit mille sept cent quatre-vingt-onze dollars US (USD 758.791,-), afin de le porter de son montant actuel de cinq millions huit cent quarante-trois mille quatre cent trente-neuf dollars US (USD 5.843.439,-) jusqu'à six millions six cent deux mille deux cent trente dollars US (USD 6.602.230,-) par l'émission de

(i) soixante-quinze mille huit cent soixante-dix-neuf (75.879) Parts Sociales de Catégorie 1;
(ii) soixante-quinze mille huit cent soixante-dix-neuf (75.879) Parts Sociales de Catégorie 2;
(iii) soixante-quinze mille huit cent soixante-dix-neuf (75.879) Parts Sociales de Catégorie 3;
(iv) soixante-quinze mille huit cent soixante-dix-neuf (75.879) Parts Sociales de Catégorie 4;
(v) soixante-quinze mille huit cent soixante-dix-neuf (75.879) Parts Sociales de Catégorie 5;
(vi) soixante-quinze mille huit cent soixante-dix-neuf (75.879) Parts Sociales de Catégorie 6;
(vii) soixante-quinze mille huit cent quatre-vingt (75.880) Parts Sociales de Catégorie 7;
(viii) soixante-quinze mille huit cent soixante-dix-neuf (75.879) Parts Sociales de Catégorie 8;
(ix) soixante-quinze mille huit cent soixante-dix-neuf (75.879) Parts Sociales de Catégorie 9;
(x) soixante-quinze mille huit cent soixante-dix-neuf (75.879) Parts Sociales de Catégorie 10,
(désignées collectivement comme les «Nouvelles Parts Sociales») et ayant les droits et obligations tels que décrits par les Statuts, ayant une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, par un apport en nature.

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites comme suit:

- onze mille cent cinquante-deux (11.152) Parts Sociales de Catégorie 1, onze mille cent cinquante-deux (11.152) Parts Sociales de Catégorie 2, onze mille cent cinquante-deux (11.152) Parts Sociales de Catégorie 3, onze mille cent cinquante-deux (11.152) Parts Sociales de Catégorie 4, onze mille cent cinquante-deux (11.152) Parts Sociales de Catégorie 5, onze mille cent cinquante-deux (11.152) Parts Sociales de Catégorie 6, onze mille cent cinquante-deux (11.152) Parts Sociales de Catégorie 7, onze mille cent cinquante-et-une (11.151) Parts Sociales de Catégorie 8, onze mille cent cinquante-et-une (11.151) Parts Sociales de Catégorie 9 et onze mille cent cinquante-et-une (11.151) Parts Sociales de Catégorie 10 sont souscrites par KKR TDC (Millennium) L.P., prénommée. Ces nouvelles parts sociales sont payées par apport en nature consistant en une créance certaine pour un montant total de cent onze mille cinq cent dix-sept dollars US (USD 111.517,-);

- soixante-trois mille cent quatre-vingt-treize (63.193) Parts Sociales de Catégorie 1, soixante-trois mille cent quatre-vingt-treize (63.193) Parts Sociales de Catégorie 2, soixante-trois mille cent quatre-vingt-treize (63.193) Parts Sociales de Catégorie 3, soixante-trois mille cent quatre-vingt-treize (63.193) Parts Sociales de Catégorie 4, soixante-trois mille cent quatre-vingt-treize (63.193) Parts Sociales de Catégorie 5, soixante-trois mille cent quatre-vingt-treize (63.193) Parts Sociales de Catégorie 6, soixante-trois mille cent quatre-vingt-treize (63.193) Parts Sociales de Catégorie 7, soixante-trois mille cent quatre-vingt-treize (63.193) Parts Sociales de Catégorie 8, soixante-trois mille cent quatre-vingt-treize (63.193) Parts Sociales de Catégorie 9 et soixante-trois mille cent quatre-vingt-treize (63.193) Parts Sociales de Catégorie 10 sont souscrites par KKR TDC (European II) L.P., prénommée. Ces nouvelles parts sociales sont payées par apport en nature consistant en une créance certaine pour un montant total de six cent trente-et-un mille neuf cent trente dollars US (USD 631.930,-); et

- mille cinq cent trente-quatre (1.534) Parts Sociales de Catégorie 1, mille cinq cent trente-quatre (1.534) Parts Sociales de Catégorie 2, mille cinq cent trente-quatre (1.534) Parts Sociales de Catégorie 3, mille cinq cent trente-quatre (1.534) Parts Sociales de Catégorie 4, mille cinq cent trente-quatre (1.534) Parts Sociales de Catégorie 5, mille cinq cent trente-quatre (1.534) Parts Sociales de Catégorie 6, mille cinq cent trente-cinq (1.535) Parts Sociales de Catégorie 7, mille cinq cent trente-cinq (1.535) Parts Sociales de Catégorie 8, mille cinq cent trente-cinq (1.535) Parts Sociales de Catégorie 9 et mille cinq cent trente-cinq (1.535) Parts Sociales de Catégorie 10 sont souscrites par KKR TDC (International) L.P., prénommée. Ces nouvelles parts sociales sont payées par apport en nature consistant en une créance certaine pour un montant total de quinze mille trois cent quarante-quatre dollars US (USD 15.344,-).

La contribution totale d'un montant sept cent cinquante-huit mille sept cent quatre-vingt-onze dollars US (USD 758.791,-) est entièrement allouée au capital social de la Société.

Le document justificatif de la souscription, consistant en un rapport d'évaluation, a été présenté au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 5.1 des Statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

" 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à six millions six cent deux mille deux cent trente dollars US (USD 6.602.230,-) divisé comme suit:

- six cent soixante mille deux cent vingt-quatre (660.224) parts sociales de catégorie 1 (les "Parts Sociales de Catégorie 1");
- six cent soixante mille deux cent vingt-quatre (660.224) parts sociales de catégorie 2 (les "Parts Sociales de Catégorie 2");
- six cent soixante mille deux cent vingt-quatre (660.224) parts sociales de catégorie 3 (les "Parts Sociales de Catégorie 3");
- six cent soixante mille deux cent vingt-trois (660.223) parts sociales de catégorie 4 (les "Parts Sociales de Catégorie 4");
- six cent soixante mille deux cent vingt-trois (660.223) parts sociales de catégorie 5 (les "Parts Sociales de Catégorie 5");
- six cent soixante mille deux cent vingt-trois (660.223) parts sociales de catégorie 6 (les "Parts Sociales de Catégorie 6");
- six cent soixante mille deux cent vingt-trois (660.223) parts sociales de catégorie 7 (les "Parts Sociales de Catégorie 7");
- six cent soixante mille deux cent vingt-deux (660.222) parts sociales de catégorie 8 (les "Parts Sociales de Catégorie 8");
- six cent soixante mille deux cent vingt-deux (660.222) parts sociales de catégorie 9 (les "Parts Sociales de Catégorie 9");
- six cent soixante mille deux cent vingt-deux (660.222) parts sociales de catégorie 10 (les "Parts Sociales de Catégorie 10");

(ci-après une "Part Sociale" et collectivement les "Parts Sociales"), ayant une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune et ayant les droit et obligations contenues dans ces Statuts. Dans les présents Statuts, les "Associés" sont les détenteurs de Parts Sociales et "Associé" sera construit en conséquence."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros (EUR 2.000,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 3 mai 2013. Relation: LAC/2013/20463. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2013061647/233.

(130075991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

LaSalle UK Ventures, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.220.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 de LaSalle UK Ventures Limited Partnership, société mère de LaSalle UK Ventures ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013061664/11.

(130075619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Kouzhou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 69.200.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 13/05/2013

Il résulte de cette assemblée générale que le siège social de la société a été transféré au L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

L'assemblée générale prend également acte du changement d'adresse du commissaire aux comptes la société Le Co-mitium International SA, RCS B83527, située désormais à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eric DEMARET

Administrateur délégué

Référence de publication: 2013061650/15.

(130076389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Le Sphinx Assurances Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 108.103.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le mardi 30 avril 2013

L'Assemblée Ordinaire de l'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur les personnes suivantes:

- Monsieur Stanislas Chevalet, demeurant au 17, Rue du Commerce, F-75015 Paris
- Monsieur Christian Cretin, demeurant professionnellement au 59, Rue de la République, F-93100 Montreuil S/Bois
- Monsieur Joseph Winandy, demeurant au 92, Rue de l'Horizon, L-5690 Itzig
- Monsieur Yvan Juchem, demeurant au 1, Rue Belle-Vue, L-8832 Rombach
- Madame Barbara Bavay, demeurant professionnellement au 16, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
- Monsieur Philippe Viénot, demeurant professionnellement au 59, Rue de la République, F-93100 Montreuil S/Bois
- Monsieur Jean-Gil Saby, demeurant au 193, Rue de l'Université, F-75007 Paris
- Monsieur Luc Henrard, demeurant au 9, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
- Monsieur Danilo Giuliani, demeurant professionnellement au 74, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Ces mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2014 appelée à se prononcer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer Mazars Luxembourg comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2014 appelée à se prononcer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Extrait sincère et conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013061665/30.

(130075975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Locadis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 98.753.

—
Extrait du Procès Verbal du Conseil d'administration tenu le 10 avril 2013

Le Conseil d'administration prend acte et accepte la démission de Monsieur Stéphane LIEGEOIS en tant qu'administrateur.

Le Conseil d'administration décide de révoquer Monsieur Maurice HOUSSA de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Le Conseil d'Administration décide de nommer comme nouveaux administrateurs jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2013:

- Madame Sylviane COURTOIS, employée privée, demeurant professionnellement au 10A rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg;

- Madame Ludivine ROCKENS, employée privée, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

La prochaine assemblée générale statuera sur leurs nominations définitives.

Le Conseil d'administration constate que la dénomination sociale de son commissaire aux comptes MAZARS, société enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B56248, a été modifiée en FIDUO avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013061696/24.

(130076262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Loherco S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 72.100.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 2013:

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la démission de FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la nomination de FIDUCIAIRE SEVE S.A. ayant son siège social 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg n°RCS Luxembourg B 82421 en tant que Commissaire aux Comptes en remplacement de FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Pour Loherco S.A.

Référence de publication: 2013061699/16.

(130075791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Lleyton Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 127.099.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013061695/10.

(130075586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Liac, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8327 Olm, 8, rue de l'Indépendance.

R.C.S. Luxembourg B 20.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013061692/10.

(130075613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Towers Perrin Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.268.080,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 89.998.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 avril 2013

- La démission de Monsieur Bart Venesoen de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par les associés avec effet au 30 avril 2013.

- Monsieur Vincent Raimondo, avec adresse professionnelle au Watson House, London Road, Reigate, Surrey RH29PQ est élu par les associés en tant que gérant de la Société en remplacement du gérant démissionnaire à compter du 30 avril 2013 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013061994/18.

(130075652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

TPE Coaching S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3397 Roeser, 40, rue d'Alzingen.

R.C.S. Luxembourg B 114.756.

—
Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013061995/10.

(130076235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Vinci Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 177.113.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le trente avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Realco International Group LLC, une société établie sous le droit des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 3129 Quimby Street San Diego, CA 92106 Californie (USA), enregistrée sous le numéro 050909001058,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, résidant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3 route de Luxembourg, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentant, d'arrêter les statuts de la société à responsabilité limitée, laquelle est constituée par la présente, comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente par la comparante et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant associé, et accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «Vinci Participations S.à r.l.»

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil de gérance ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représentée par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toute cession de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La Société pourra racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées lors d'une Assemblée Générale des Associés.

Les conditions de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts sont d'application.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par Realco International Group LLC, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par apport en espèces de sorte que la somme totale de douze mille cinq cents Euros (12.500,-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement 1.050,-EUR.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique pré qualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé comme gérant unique pour une durée indéterminée:

- Monsieur Alain HEINZ, Administrateur de sociétés, résidant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

2. Le siège social de la Société est établi à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faiencerie.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue française, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue française, suivie d'une version anglaise, et, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant, par son nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise / Follows the english translation

In the year two thousand and thirteen on the thirtieth day of April.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Realco International Group LLC., a company established under the laws of the United States of America, having its registered office at 3129 Quimby Street, San Diego, CA 92106, California, registered under number 050909001058

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered to him.

Said power, after having been signed ne varietur by the empowered of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the Articles of Association of a private limited liability company, which is hereby incorporated, as follows:

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the "Company").

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or partner's loan, and grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as manager in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Vinci Participations S.a r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of managers or by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the partners, as required by the applicable provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty five Euro (25.- EUR) per share each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

The Company shall have power to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares in its own share capital must be approved by a resolution of the partners. The quorum and majority requirements applicable to amendment of the Articles shall apply.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general partner meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general partners meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general partners meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager.

The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The manager or the managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. Each year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed by Realco International Group LLC, prenamed.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the total sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and shall end on December 31st, 2013.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,050.-.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole partner representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The meeting appoints as sole manager of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Alain HEINZ, Companies' Director, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie

2. The registered office is established in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

The undersigned notary who understands and speaks French, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by a English version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing parties, known to the undersigned notary, by name, surname, status and residence, the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 mai 2013. Relation GRE/2013/1929. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013062025/295.

(130075534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Ultima Intermediare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre Dame.

R.C.S. Luxembourg B 176.940.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 26 avril 2013, que l'associé unique de la Société, Ultima Global Holdings S.à r.l., a transféré la totalité des 37.500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Jedoso S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 8, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B169.810.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Jedoso S.à r.l. 37.500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Ultima Intermediare S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013062005/19.

(130076146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Usque S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 163.646.

EXTRAIT

Par décision de la société Audit Incorporation & Management Services S.C., agent domiciliataire de la société USQUE S.A.:

Nous déclarons par la présente la dénonciation avec effet immédiat du siège fixé au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg de la société USQUE S.A. inscrite sous le numéro du RCS Luxembourg B 163 646, déjà notifiée aux administrateurs par lettre recommandée du 3 mai 2013.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Pour Audit Incorporation & Management Services S.C.

AUDIT INCORPORATION & MANAGEMENT SERVICES S.C.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2013062016/16.

(130075792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

WBC Lux, World Business Center Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3237 Bettembourg, 19, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 177.147.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-cinq avril.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Madame Guzel MINEKHANOVA, conseillère économique, née à Vyssokaïa Gora (Russie) le 6 août 1975, demeurant à F-57700 Hayange, 5, rue de la Sapinette,

Laquelle comparante a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre la comparante et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "World Business Center Lux SA" en abrégé "WBC Lux"

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la commune de Bettembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet le conseil, le service, l'organisation et la tenue de la comptabilité des entreprises. Elle pourra prendre en charge la gestion d'immeubles et de biens immobiliers, ainsi que l'achat, la vente, la mise en valeur, la location, la promotion, la réalisation, la construction et la commercialisation d'immeubles et de biens immobiliers.

Elle pourra également effectuer toutes les opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription - Libération

Le capital social soit les trois cent dix (310) parts sociales ont été intégralement souscrites par l'actionnaire unique, Madame Guzel MINEKHANOVA, préqualifiée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence du quart soit vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que le capital social au montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2014.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

Et à l'instant la comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Est nommé aux fonctions d'administrateur unique, comme autorisé par la loi et les statuts:

- Madame Guzel MINEKHANOVA, conseillère économique, née à Vysokaïa Gora (Russie), demeurant à F-57700 Hayange, 5, rue de la Sapinette,

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- La société PRODESSE SARL, établie et ayant son siège social à L-3237 Bettembourg, 19, rue de la Gare, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B123.783,

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3237 Bettembourg, 19, rue de la Gare.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: MINEKHANOVA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 avril 2013. Relation: LAC / 2013 / 19766. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013062049/115.

(130076421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.